

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU

Présents : Prisca Almanza, Maire, Robin Pontasse, 1^{er} Adjoint, Muriel Lang, 2^o Adjointe, Emmanuel Lefèvre, 3^e Adjoint, Ginette Déffés, Richard Fornerone, Loïc Tanques, Romuald Tasquet, Chantal Texier, Séverine Villa.

1°- Attribution des commissions :

Les délégués seront (titulaire et suppléant) :

- ☞ SIVOM ⇒ Robin Pontasse et Loïc Tanques.
- ☞ Communauté des communes ⇒ Prisca Almanza et Emmanuel Lefèvre.
- ☞ SM3V (assainissement) ⇒ Muriel Lang et Robin Pontasse
- ☞ SMCD (collecte des déchets) ⇒ Romuald Tasquet, Chantal Texier.
- ☞ SMEPA (eau) ⇒ Richard Fornerone et Muriel Lang.
- ☞ SDEG (électricité et gaz) ⇒ Robin Pontasse, Emmanuel Lefèvre.

2°- Attribution des commissions internes à la commune :

- ☞ Commission sociale et cadre de vie : Emmanuel Lefèvre et Ginette Déffés.
- ☞ Commission environnementale : Séverine Villa et Chantal Texier.
- ☞ Conseil municipal des jeunes : Ginette Déffés et Emmanuel Lefèvre.
- ☞ Gestion de la salle des fêtes ⇒ Muriel Lang et Richard Fornerone.

3° - Gestion des espaces verts

Robin Pontasse, le 1^{er} adjoint, se chargera de l'entretien des espaces verts de la commune, l'entretien du cimetière se fera selon les disponibilités de chacun, et sera proposé aux habitants du village, lorsque cela sera nécessaire.

4°- Indemnités des élus :

Précédemment le maire percevait une indemnité de 20% du maximum autorisé (qui était de 28,1%), le premier adjoint, 9,90% du maximum autorisé (qui était de 10.89%).

Proposition : indemnités reconduites pour la maire donc 20%, 8,45% pour le 1^{er} adjoint et 2,85% pour les 2^{ème} et 3^{ème} adjoints (déplacements aux commissions).

Cette dépense supplémentaire sera compensée par la réduction des horaires de secrétariat (1h en moins par semaine)

5°- Contrat de la secrétaire :

- Une secrétaire a été recrutée, le centre de gestion de la fonction publique aide à la rédaction du contrat. Elle arrive du département voisin et a besoin d'un temps d'adaptation.
- Nous proposons un CCD de 6 mois reconductible, 4h par semaine.
- Un fauteuil ergonomique sera acheté et du matériel de bureau (souris d'ordinateur, classeurs etc...).
- Maire et/ou adjoints feront une permanence en même temps que la secrétaire, de 10h à 11h, à tour de rôle (permanences affichées chaque mois)
- Le ménage de la mairie sera fait par les élus le vendredi matin.

6°- Gestion de la salle des fêtes : après débat, le fonctionnement retenu sera :

- Mise à disposition pour les Betplanais ; gratuite en période d'été et 20€ de participation aux frais de chauffage du 1^{er} novembre au 31 mars.
- Pour les demandes de personnes extérieures : mise à disposition le week-end soit du vendredi (la danse se fera dans une autre commune) au lundi : 150€
- Rédaction d'un règlement intérieur, d'un contrat de location et d'un état des lieux type : Robin Pontasse et Muriel Lang.
- Relations avec le FIVA, principal utilisateur de la salle (mercredi 15h à 20h ou 22h et vendredi 19h à 20h30) : la gratuité de la mise à disposition a été reconduite, le groupe de danse s'engage à laisser les locaux propres, contrôler les WC et vider les poubelles le vendredi (les produits d'entretien seront à leur charge).

7°- Gestion des logements :

- **Le logement de la mairie :**
 - Le chauffage, une cuisinière à bois (qui appartient au locataire) servant aussi à la cuisine est défectueux, l'entretien des tuyaux d'évacuation des fumées n'ayant pas été réalisé. Il a été convenu avec sa tutrice que la mairie mettrait aux normes

si nécessaire les conduits, mais le matériel sera à la charge du locataire. Le poêle, qui appartient au locataire, serait gardé.

- L'entreprise Chauffage Pyrénéen doit venir faire un état des lieux et un devis.
- Autre option à étudier, un chauffage électrique (devis à faire).

- **Le logement du presbytère :**

Les locataires demandent une prise en charge par la mairie de l'entretien annuel de l'appareil de chauffage.

Compte tenu du montant de loyer très raisonnable et de l'obligation du locataire à l'entretien du moyen de chauffage, cette requête est refusée.

8°- Associations :

- **L'association de chasse** demande un lieu pour dépecer le gibier. Il est envisageable de faire un appentis où créer ce lieu dans la cour attenante à la mairie qui n'est pas associée au logement de la mairie. Dossier à suivre.
- **L'association La gaule Villecomtoise** fait une demande de subvention. Il est décidé à l'unanimité de reconduire la somme de 40€ attribuée précédemment.
- **Le foyer rural de Betplan :** Une prochaine réunion va être organisée pour relancer le foyer en sommeil.

9°- Questions diverses :

- Il faudra acheter du carburant pour la tondeuse.
- Réflexion sur les moyens de communiquer avec tous les Betplanais :

Présentation d'une application (déjà utilisée à Villecomtal, Malabat....) permettant d'envoyer aux administrés les messages, événements culturels, communications municipales, ...etc. Intra Muros.

Service payant pour la mairie, gratuit pour les administrés. Dossier à suivre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h.